



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

21 FEV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



23029868

N° d'entreprise : **0836 988 452**

Nom

(en entier) : **AMARRIS DIRECT.BE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Cours Saint-Michel 30C à 1040 Etterbeek**

Objet de l'acte : Nomination commissaire

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2022

Après discussion, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix :

Nomme « La SRL CDP PETIT & Co, ayant pour représentant permanent Benjamin Gorlier en qualité de Commissaire de la Société AMARRIS DIRECT.BE.

Son mandat est de trois ans. Il portera sur les comptes de l'exercice ayant pris cours le 1er juillet 2022. Il prendra fin lors l'assemblée générale des actionnaires appelées à approuver les comptes annuels clos le 30 juin 2025.

Ses émoluments sont fixés à 4.000,00 € HTVA. Ils seront indexés à partir de la deuxième année suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

AMARRIS DIRECT.BE

Cours Saint-Michel 30C à 1040 Etterbeek

BE 0836.988.452

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

Patrice Schellekens
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).